

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 19 FEVRIER 2020**

Date de convocation : le 12 février 2020

Le mercredi 19 février 2020 à 18 H 00, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Gilles LAURANSON.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Gilles LAURANSON

Mairie de BAS EN BASSET
Bernard CHAPUIS

Mairie des VILLETTES
Marc PREBET

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Didier ROUCHOUSE
Dominique FREYSSENET

Mairie de BEAUZAC
Marc MILLION
Jean PRORIOLE

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Alain MARQUET
Gilbert SOULIER
René BEAU
Iwan MAYET
Claude GRAC
Michel ROBIN

B) les délégués suppléants dont les noms suivent

C) Participaient également à la réunion

Éric CHEVALIER	Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon
Caroline PICOT	Secrétaire administrative et financier
Olivier DUBOEUF	Responsable administratif et financier

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mairie de BAS EN BASSET
Gilles DAVID

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Franck RONZE

Mairie des VILLETTES
André-Philippe BERNABE

Mairie d'AUREC SUR LOIRE
Alain BONNEFOY

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Messieurs Gilles DAVID de BAS EN BASSET, Franck RONZE de MONISTROL sur LOIRE, André-Philippe BERNABE de LES VILLETES et Alain BONNEFOY d'AUREC SUR LOIRE.

Il soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 16 octobre dernier dont chaque délégué titulaire a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bernard CHAPUIS est désigné comme secrétaire de séance.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Monsieur le Président rappelle tout d'abord que dans le cadre des dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 un débat d'orientation budgétaire doit précéder le vote du budget primitif.

Il présente donc la situation financière actuelle du Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau (S.Y.M.P.A.E.) ainsi que les objectifs et les priorités pour ce dernier au titre de l'année 2020.

Résultats 2019 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 109 954,96	G 1 134 295,20	G-A 24 340,24
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1065)	B 357 875,40	H 516 835,95	H-B 158 960,55

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 69 241,12 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 214 046,29 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 681 876,65	Q= G+H+I+J 1 720 372,27	=Q-P 38 495,62

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 109 954,96	= G+I+K 1 203 536,32	93 581,36
	Section d'investissement	= B+D+F 571 921,69	= H+J+L 516 835,95	-55 085,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 681 876,65	= G+H+I+J+K+L 1 720 372,27	38 495,62

Le solde d'exécution pour l'année 2019 est de 24 340€. Le fond de roulement final se clôture à 38 495,62 €. Il décroît d'année en année.

L'excédent cumulé d'exploitation de 93 581.36 € permettra d'affecter 55 085.74 € en réserve au compte 1068.

Le coût supplémentaire par rapport à 2018 d'environ 37 K€ peut s'expliquer par plusieurs raisons. Concernant le volume d'eau traitée, on peut constater une hausse de 90 000 m³ par rapport à l'année précédente ce qui engendre un coût supplémentaire par rapport à 2018.

Il y a également eu le curage de la lagune qu'il est nécessaire de faire plus régulièrement afin d'éviter les difficultés à le réaliser. Ceci a donc généré une dépense supplémentaire sur 2019.

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
08:01	Financement station eau potable	53 004,67	52 812,18	52 678,35	52 539,07	52 442,52	52 243,29	52 086,36	51 923,03	51 783,29	51 576,20
08:02	Financement UTEP	35 630,85	37 370,47	38 807,12	40 317,79	41 915,70	43 576,54	45 332,88	47 179,60	49 127,22	51 163,34
09:01	Financement station	283 888,45	283 336,00	283 255,31	283 170,54	283 491,28	282 988,05	282 889,93	282 786,91	283 008,56	282 565,15
12:01	Avance AELB - 1ère part - secours Loire 898 920 93 €	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,35	0,00
13:01	Avance AELB - 2ème part - 898 920 93 € (40%)	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,41
14:01	Avance AELB - 3ème part -	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,43
14:02	AVANCE AELB PLOUAGE LA ROCHE	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63
Total budget SY.M.P.A.E.		442 066,65	443 061,33	444 283,46	445 670,08	447 392,18	448 350,56	449 861,86	451 432,22	453 461,81	422 130,16

Concernant l'endettement sur l'année 2020, le montant de l'annuité globale va augmenter d'environ 9 000€ par rapport à 2019, elle sera de 442 066.65€
 Pour les années suivantes, cette annuité augmentera régulièrement d'environ 1000€ à 2000€ par an jusqu'en 2029 et ensuite commencera à diminuer en raison du terme de la 1ère part de l'avance AELB du secours Loire.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2010	360 495,63 €	255 156,92 €	105 338,71 €	0,00 €	0,00 €	5 922 010,00 €
2011	365 839,12 €	255 396,83 €	110 442,29 €	0,00 €	0,00 €	5 816 671,29 €
2012	362 148,27 €	246 353,59 €	115 794,88 €	0,00 €	0,00 €	5 706 229,00 €
2013	360 252,64 €	238 844,54 €	121 408,10 €	0,00 €	0,00 €	6 001 193,73 €
2014	393 409,39 €	233 356,73 €	160 012,66 €	0,00 €	0,00 €	6 254 241,25 €
2015	420 099,73 €	228 700,80 €	193 397,93 €	0,00 €	0,00 €	6 207 934,48 €
2016	420 961,54 €	221 087,73 €	199 873,81 €	0,00 €	0,00 €	6 014 538,55 €
2017	430 998,23 €	214 717,72 €	216 280,51 €	0,00 €	0,00 €	5 958 882,16 €
2018	432 031,28 €	208 677,08 €	223 404,20 €	0,00 €	0,00 €	5 742 601,65 €
2019	433 221,43 €	202 345,65 €	230 875,78 €	0,00 €	0,00 €	5 519 197,45 €
2020	442 066,65 €	200 290,09 €	241 776,56 €	0,00 €	0,00 €	5 288 321,67 €
2021	443 061,33 €	192 907,36 €	250 153,97 €	0,00 €	0,00 €	5 046 545,11 €
2022	444 283,46 €	185 342,20 €	258 941,26 €	0,00 €	0,00 €	4 790 391,14 €
2023	445 670,08 €	177 411,52 €	268 158,56 €	0,00 €	0,00 €	4 537 449,89 €
2024	447 392,18 €	169 565,17 €	277 827,01 €	0,00 €	0,00 €	4 269 291,32 €
2025	448 350,56 €	160 381,88 €	287 868,68 €	0,00 €	0,00 €	3 991 404,31 €
2026	448 851,85 €	151 244,38 €	298 607,47 €	0,00 €	0,00 €	3 703 495,43 €
2027	451 432,22 €	141 665,06 €	309 787,16 €	0,00 €	0,00 €	3 404 887,96 €

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2028	453 461,81 €	131 988,12 €	321 473,69 €	0,00 €	0,00 €	3 095 120,80 €
2029	422 130,16 €	121 093,57 €	301 036,59 €	0,00 €	0,00 €	2 773 647,11 €
2030	396 763,09 €	110 055,16 €	288 707,93 €	0,00 €	0,00 €	2 472 610,52 €
2031	398 703,97 €	99 482,29 €	300 221,68 €	0,00 €	0,00 €	2 185 902,59 €
2032	391 375,28 €	80 591,71 €	304 783,57 €	0,00 €	0,00 €	1 885 680,91 €
2033	307 475,92 €	74 012,14 €	233 463,78 €	0,00 €	0,00 €	1 580 897,34 €
2034	281 906,26 €	63 029,52 €	219 876,74 €	0,00 €	0,00 €	1 347 433,56 €
2035	281 754,04 €	51 030,94 €	229 823,10 €	0,00 €	0,00 €	1 128 556,82 €
2036	281 709,71 €	40 391,81 €	241 316,90 €	0,00 €	0,00 €	898 733,72 €
2037	281 426,41 €	28 040,88 €	253 385,53 €	0,00 €	0,00 €	657 416,82 €
2038	281 250,14 €	15 192,46 €	266 057,68 €	0,00 €	0,00 €	404 031,29 €
2039	149 556,82 €	2 583,21 €	137 073,61 €	0,00 €	0,00 €	137 073,61 €

De budget à budget, les charges à caractère général passent de 618 524,68€ à 625 800€ soit une augmentation d'environ 7 000€.

Au niveau du budget total, l'augmentation est d'environ 20 000€. Un réajustement d'environ 100€ sera nécessaire sur celui qui sera présenté lors du vote du budget.

M. ROBIN demande pourquoi en 2020 le montant des intérêts s'élève à 200 222,09€ alors que le montant des charges financières est de 199 000€. Selon lui, elles devraient au moins s'élever du montant des intérêts.

Didier ROUCHOUSE prend la parole et explique que la différence vient des ICNE. Comme ils sont comptabilisés et que la dette baisse cela réouvre des crédits et crée une différence.

Olivier DUBOEUF rajoute qu'en plus des ICNE, le SYMPAE dispose d'un prêt à taux variable EURIBOR. Il est budgété avec petit crédit d'intérêts de charges financières mais il s'avère que l'EURIBOR étant négatif, il ne génère pas d'intérêts.

Concernant le chapitre 23, on s'aperçoit que le virement à la section d'investissement passe de 56 595,08€ à 75 992,94€.

Au niveau des recettes, les participations pour 2020 s'élèvent à 840 732€. Elles subissent une augmentation de 51 000€ environ, soit 6% de plus par rapport à 2019 (891 973€)

Cela s'explique principalement par l'augmentation de 20 000€ du virement à la section d'investissement ainsi que le résultat à reporter inférieur de 30 000€.

Concernant l'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 652,02	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		23 652,02	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	233 792,72	0,00	241 777,00	241 777,00	241 777,00
18	Compte de saison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		233 792,72	0,00	241 777,00	241 777,00	241 777,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		257 444,74	0,00	266 777,00	266 777,00	266 777,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	103 940,00		103 744,00	103 744,00	103 744,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		103 940,00		103 744,00	103 744,00	103 744,00
TOTAL		359 384,74	0,00	370 521,00	370 521,00	370 521,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						55 085,74
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						425 606,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	223 908,89	0,00	55 085,74	55 085,74	55 085,74
18	Compte de saison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		223 908,89	0,00	55 085,74	55 085,74	55 085,74
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		223 908,89	0,00	55 085,74	55 085,74	55 085,74
021	Virement de la section d'exploitation (4)	56 595,08		75 992,94	75 992,94	75 992,94
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	292 927,00		294 528,00	294 528,00	294 528,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		349 522,08		370 520,94	370 520,94	370 520,94
TOTAL		573 431,03	0,00	425 606,74	425 606,74	425 606,74
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						425 606,74

Pour information :

1) S'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	266 777,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote ou compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 021 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

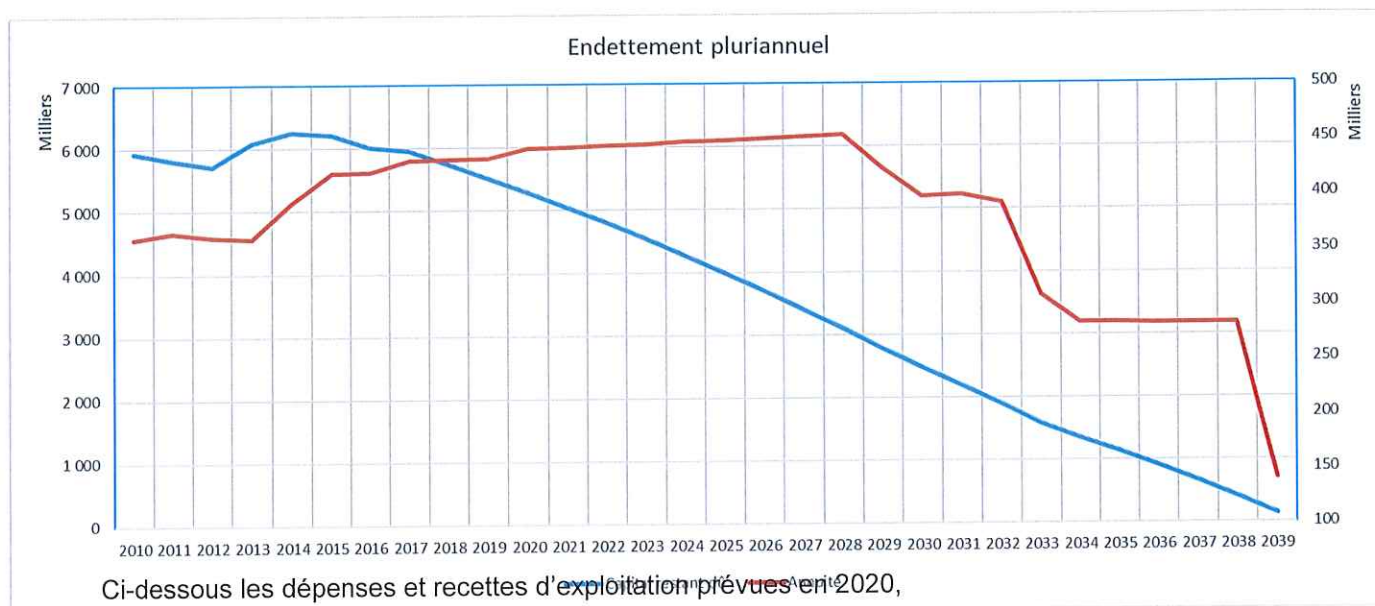
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la région effectue une dotation forfaitaire en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recette, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe I-0-A7).

(7) Le compte 104 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 = DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 = RI 040 - DI 040

On peut également visualiser l'évolution sur un graphique.



DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	618 524,68	0,00	625 800,00	625 800,00	625 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 783,80	0,00	14 600,00	14 900,00	14 900,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 352,00	0,00	7 355,00	7 355,00	7 355,00
Total des dépenses de gestion des services		640 660,48	0,00	648 055,00	648 055,00	648 055,00
66	Charges financières	205 730,50	0,00	199 136,62	199 136,62	199 136,62
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		846 390,98	0,00	847 191,62	847 191,62	847 191,62
023	Virement à la section d'investissement (6)	56 595,08		75 992,94	75 992,94	75 992,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	292 927,06		294 528,06	294 528,06	294 528,06
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		349 522,14		370 521,00	370 521,00	370 521,00
TOTAL		1 195 913,12	0,00	1 217 712,62	1 217 712,62	1 217 712,62

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 217 712,62

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, r	184 000,00	0,00	183 500,00	183 500,00	183 500,00
74	Subventions d'exploitation	840 732,00	0,00	891 973,00	891 973,00	891 973,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 024 732,00	0,00	1 075 473,00	1 075 473,00	1 075 473,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 024 732,00	0,00	1 075 473,00	1 075 473,00	1 075 473,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	101 940,00		103 744,00	103 744,00	103 744,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		101 940,00		103 744,00	103 744,00	103 744,00
TOTAL		1 126 672,00	0,00	1 179 217,00	1 179 217,00	1 179 217,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 38 495,62

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 217 712,62

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

266 777,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Pour permettre une amélioration du traitement de l'eau au niveau du COT, l'achat d'un COT-mètre est à envisager. Cet investissement doit permettre d'ajuster le traitement de l'eau en fonction des résultats de COT analysés en cours de production au niveau de l'eau brute et de l'eau traitée.

Afin de valider cet investissement de l'ordre de 30 000 €, une phase d'essai sera tout d'abord réalisée pendant plusieurs mois dans les termes d'un achat conditionné au respect du cahier des charges rédigé par le SELL.

Au budget, il est inscrit 25 000€ au chapitre 21 pour ce projet car il va y avoir une phase de négociation qui devrait aboutir à cette somme.

Une phase d'essai sera d'abord réalisée pendant plusieurs mois pour voir son efficacité.

Aujourd'hui, les analyses de COT sont exclusivement réalisées par les laboratoires. Pour pouvoir être réactif, cela n'est pas suffisant. En effet, il est nécessaire de suivre le niveau de COT en continu par des analyses internes, afin de pouvoir ajuster rapidement le traitement en cas d'augmentation du COT.

Le Président laisse la parole à M. CHEVALIER pour la partie technique.

Le COT qui veut dire « Carbone Organique Total » est une référence de qualité. Son suivi permet d'améliorer le fonctionnement de la station de traitement. En effet, le COT peut permettre aux matières bactériologiques qui se trouvent dans l'eau de se développer. Bien entendu, à l'heure actuelle, la station ne présente pas de problème bactériologique.

Parfois, les analyses de l'ARS indiquent que le taux de référence de 2 mg/l est dépassé.

De plus, en analysant le COT, il est possible de faire des économies de coagulant car la dose à utiliser sera plus exacte (sans excès).

Il serait intéressant que le nouveau COT-mètre puisse analyser de manière alternée l'eau brute et l'eau traitée afin de pouvoir ajuster efficacement.

Le Président demande à M. MAYET si le SIAEP dispose d'un COT-mètre.

Le SIAEP dispose effectivement d'un COT-mètre car ils avaient une eau brute chargée en COT et ils avaient l'obligation de stopper la station lorsque la valeur était trop élevée.

Au niveau des investissements, les remplacements des compteurs et du débitmètre avaient été évoqués.

Les nombreux compteurs posés récemment devaient avoir une durée garantie de 10 ans avant remplacement, mais finalement cette durée est de 15 ans.

Ces compteurs permettent de mesurer les volumes d'eau distribués. Pour pouvoir faire étalonner un compteur, il faut le déposer, l'envoyer pour le faire étalonner et le remettre en place. Ceci n'est pas envisageable.

L'idée est de commencer par faire l'état des lieux de tous les compteurs pour voir s'ils sont tous identiques.

Ensuite, l'idéal serait d'acheter un compteur qui soit du même calibre, déposer celui à étalonner et le remplacer par le compteur neuf. Ainsi, cela permettrait de toujours disposer d'un compteur pour évaluer un volume distribué. Et, par une rotation sur tous les compteurs, tous seraient étalonnés au fur et à mesure.

Pour l'instant ce n'est qu'une simple discussion du fait de la longévité des compteurs. Le sujet sera donc à évoquer dans 2-3 ans en n'oubliant pas le temps nécessaire pour étalonner tous les compteurs.

2. DIVERS

✓ Concernant la variation d'eau brute, le 31 janvier dernier, Florent BOSC a alerté le Président que depuis une dizaine de jours, des variations soudaines et intempestives de la qualité d'eau brute du LIGNON ont été constatées.

En effet, la turbidité est passée de 2 à 12 NTU pendant 48h le 23 janvier dernier et toute la nuit du 30 au 31 janvier dernier.

Le traitement est ajusté en fonction mais il y a toujours un temps de réaction à prendre en compte.

Les dépassements en aluminium en sortie d'usine n'ont pas duré plus d'1heure.

Florent BOSC s'est alors rapproché de St-Etienne Métropole et ils ont fait coïncider leurs constats. En effet, SEM ne se servait pas de la ressource du Lignon depuis un bon moment et l'ont remis en service début janvier, entraînant un tirage plus élevé sur la conduite forcée. En accélérant la vitesse de l'eau

dans la conduite, des dépôts de fond de conduite sont remis en suspension et entraînent des variations dans la qualité de l'eau.

Il a donc été demandé que lors d'une telle manœuvre, la station soit prévenue afin de pouvoir anticiper. M. MAYET demande également que le SIAEP soit prévenu car ils ont également eu des désagréments de ce type aux mêmes dates.

Le Président demande alors à M. CHEVALIER de tenir informé les collectivités en cas d'anomalie de ce genre.

✓ Le Président aborde les retards de règlement des derniers cadencements des participations, en particulier pour la SAUR sur le fonctionnement du SIAEP, alors qu'auparavant il n'y avait pas de problème de ce genre.

M. MAYET explique qu'il est intervenu auprès de la société et du directeur régional et cela ne devrait plus se reproduire.

Il a donc été décidé pour la SAUR de doubler l'envoi par mail à M. KOSTELOOT.

Il indique qu'il manque également le versement des communes de Bas en Basset et de Beauzac.

Les délégués de ces communes répondent qu'il sera fait le nécessaire au plus vite.

✓ Le Président fait lecture de la délibération de Communauté de Communes Loire Semène.

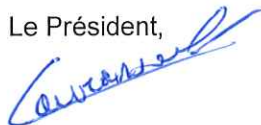
Monsieur le Président indique à l'assemblée la date du prochain comité syndical qui aura lieu le mercredi 4 mars 2019 à 18 h 30.

--==--

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h20.

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION
ET D'ADDUCTION D'EAU
S.Y.M.P.A.E.
Hôtel de Ville
7, avenue de la Libération
BP 20019
43120 MONISTROL SUR LOIRE

Le Président,



Gilles LAURANSON